

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal de Jujurieux

### Du mardi 17 janvier 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Madame Anne BOLLACHE.

**Présents :** Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE, Nathan DI MENNA et Christine FUNAZZI.

**Absent :** Jean-Luc DORMANT

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 18

**Votants :** 18

**Date de la convocation :** 13 janvier 2023

Monsieur Christophe EUSEBE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### 1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

#### 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

- *Après modifications faites suite aux remarques de Madame Odile ARBILLAT, le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.*

#### 3. ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Madame le Maire informe que sur autorisation du Conseil Municipal, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Dès lors, ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

| BUDGET PRINCIPAL – M14 |           |                      |                       |                 |                      |                |
|------------------------|-----------|----------------------|-----------------------|-----------------|----------------------|----------------|
| N°OP                   | N° COMPTE | LIBELLE OPERATION    | NATURE                | CREDITS OUVERTS | MONTANT MAX AUTORISE | MONTANT ENGAGE |
| 407                    | 2158      | ACQUISITION MATERIEL | Matériel              | 32 000          | 8 000                | 5 000          |
| 413                    | 2031      | VOIRIES              | AMO Chemin Paradis    | 10 000          | 2 500                | 2 500          |
| 415                    | 21311     | HOTEL DE VILLE       | Travaux               | 103 500         | 25 875               | 10 000         |
| 417                    | 2181      | RESTAURANT SCOLAIRE  | Matériel              | 5 000           | 1 250                | 1 250          |
| 420                    | 21538     | EAUX PLUVIALES       | Devis compl. La Route | 35 000          | 8 750                | 8 750          |
| 422                    | 2031      | BIR HAKEIM           | Relevé Topographique  | 28 000          | 7 000                | 5 000          |
| <b>TOTAL</b>           |           |                      |                       |                 |                      | <b>32 500</b>  |

| BUDGET ANNEXE EAU ASS - M49 |           |                          |                        |                 |                      |                |
|-----------------------------|-----------|--------------------------|------------------------|-----------------|----------------------|----------------|
| N°OP                        | N° COMPTE | LIBELLE OPERATION        | NATURE                 | CREDITS OUVERTS | MONTANT MAX AUTORISE | MONTANT ENGAGE |
| 96                          | 2158      | STATION POMPAGE LA ROUTE | Matériel               | 10 000          | 2 500                | 2 500          |
| 99                          | 2158      | PROTECTION CATHODIQUE    | Travaux                | 10 000          | 2 500                | 2 500          |
| 100                         | 2158      | EXTENSION RESEAU         | Devis compl. Chem Vaux | 61 000          | 15 250               | 5 000          |
| 102                         | 203       | SCHEMA ASS COLLECTIF     | Enquête publique       | 11 000          | 2 750                | 2 750          |
| 103                         | 2156      | MATERIEL ET OUTILLAGE    | Matériel               | 10 000          | 2 500                | 2 500          |
| 109                         | 2158      | SUPP BRANCHEMENT PLOMBS  | Supp.branchements      | 30 500          | 7 625                | 7 625          |
| 111                         | 2158      | LA ROUTE                 | Devis compl.           | 385 000         | 96 250               | 30 000         |
| 112                         | 2156      | STATIONS EPURATION       | Matériel               | 10 000          | 2 500                | 2 500          |
|                             |           |                          |                        |                 | <b>TOTAL</b>         | <b>55 375</b>  |

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2023 (principal et eau/assainissement) dans la limite des montants énoncés dans les tableaux ci-dessus.*

#### 4. ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2023 COUPES DE BOIS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Madame le Maire informe des coupes de bois à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Forêt de : JUJURIEUX

| Parcelle | Type de coupe (1) | Volume présumé réalisable (m3) | Surface à parcourir (ha) | Année prévue doc. Gestion (2) | Proposition ONF (3) | Justification ONF (si modification) | Année décision propriétaire (4) | Mode de commercialisation                 |   |                      |                       |            |
|----------|-------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|----------------------|-----------------------|------------|
|          |                   |                                |                          |                               |                     |                                     |                                 | Vente avec mise en concurrence (sur pied) | Vente avec mise en concurrence (unité mesure) | Contrat Bois façonné | Autre vente gré à gré | Délivrance |
| 11_a     | AS                | 277                            | 0,5                      | 2018                          | 2023                |                                     |                                 | <input checked="" type="checkbox"/>       |   |                      |                       |            |
| 13_a     | IRR               | 150                            | 3,8                      | 2023                          | 2023                |                                     |                                 | <input checked="" type="checkbox"/>       |   |                      |                       |            |

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération  
 (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée  
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression  
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Monsieur Jacques GROSGURIN présente un plan afin de situer ces parcelles (11\_a à Charmontay et 13\_a à Chaux). Il précise que le mode de commercialisation sera délibéré ultérieurement ainsi que le prix de vente (affouage ou mise à disposition ou vente de bois à port de camion).

Il souligne qu'il a rendez-vous prochainement avec l'ONF afin d'identifier les parcelles de bois sans maitres et connaître la procédure pour la reprise de ces parcelles dans la gestion communale.

Il informe également que les coupes sur la parcelle 10\_a à Charmontay prévues en 2022 devraient être finalisées cet été.

Dans le cadre de la précarité énergétique, Monsieur Frédéric MONGHAL propose de mettre à disposition du bois de chauffage au CCAS.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.*

## **5. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE PONCIN**

Madame le Maire informe que les terrains de football à Poncin, Neuville sur Ain, Pont d'Ain et Jujurieux ne sont pas en bon état. Suite à la réunion avec les élus des communes concernées, il a été proposé de remettre aux normes un terrain de football : celui de Poncin car cette commune dispose de vestiaires aux normes et répondant aux besoins.

Avant de financer ce projet, la commune de Poncin (porteur du projet) propose qu'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit signée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain afin de :

- Définir les besoins et la faisabilité du projet ;
- Mettre à jour le programme technique détaillé de l'opération pour le lancement de la consultation ;
- Rédiger une convention entre les communes partenaires ;
- Assister la commune à la passation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Aider dans la recherche de subventions et constituer les dossiers de demandes de subventions ;
- Être un appui technique dans la phase conception (option) ;
- Assister à la passation des marchés des prestations intellectuelles (option).

Le montant de cette étude s'élève à 12 600 € HT (dont 3 150 € HT pour les options). La somme serait répartie entre les 4 communes partenaires.

Compte tenu du nombre d'adhérents, Madame le Maire souligne que le terrain de Jujurieux sera également utilisé pour les entraînements et souhaite que cette étude intègre également la mise aux normes de l'éclairage du stade de football de Jujurieux, l'installation d'une main courante sur le bord du terrain et la prise en considération des remboursements des frais de fonctionnement.

Elle souligne que des subventions pourront être sollicitées dans le cadre des appels à projets relatifs aux Jeux Olympiques de 2024.

Monsieur Michel BLANCHET et Madame Odile ARBILLAT s'interrogent sur la durabilité de cette entente. Madame le Maire précise que la convention entre les communes partenaires pourra définir une durée et une répartition des charges de fonctionnement entre ces communes. Elle souligne que les collectivités ne peuvent plus se permettre d'avoir chacune leur propre équipement et qu'il convient de les mutualiser sur l'ensemble du territoire (moins d'équipements à mettre aux normes, plus de bénévoles pour l'encadrement). Elle précise que cette étude permettra de lancer cette réflexion mais que la commune de Poncin souhaite que les communes partenaires s'engagent dans le financement de ce projet. Madame le Maire propose d'accepter leur proposition.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix CONTRE : O.ARBILLAT ; 1 ABSTENTION : J.PELLUET), autorise Monsieur le Maire de la Commune de Poncin à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection du terrain de football auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et accepte le financement d'une part de cette étude.*

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

- La Commune de Jujurieux compte 2 173 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Le prochain recensement devrait être réalisé en 2024. Madame le Maire souligne l'importance que les habitants répondent aux questionnaires lors du recensement car les dotations versées par l'Etat sont calculées à partir du nombre d'habitants recensés.
- Un plan des concessions du Cimetière ayant été renouvelées et acquittées en 2022 est présenté en séance et représente environ 16 000 € d'encaissement. Compte tenu des places manquantes, il sera prévu en 2023 plusieurs reprises de concessions. Madame Odile ARBILLAT propose que certaines stèles soient conservées dans le cadre du patrimoine. Madame le Maire souligne que les noms gravés seront effacés en cas de reprise de ces stèles.
- Madame Nathalie CURTINE informe des dates des réunions publiques qui se dérouleront prochainement dans certains secteurs de la commune concernant la mise à jour de l'adressage (numérotations et désignations de noms de rues) afin de répondre aux exigences de la POSTE, du SDIS, des secours et également dans le cadre du déploiement de la fibre optique.
- Madame le Maire informe qu'elle a lancé la procédure auprès de la Préfecture afin que les adjoints et le Maire puissent prendre des procès-verbaux électroniques dans le cadre de leur pouvoir de Police (stationnement gênant, vitesse excessive, incivilités, bruits...)
- Les travaux Place Jules Ferry débuteront début février.
- Une étude de faisabilité est en cours concernant les travaux relatifs à l'eau potable, l'assainissement, l'eau pluviale et la voirie sur la rue Bir Hakeim/Courbatière. Le 1<sup>er</sup> chiffrage réalisé s'élève à 2 millions d'euros de travaux.
- Madame le Maire informe que le prix du gaz concernant les bâtiments communaux sera multiplié par 3,4 en 2023 (marché avec le SIEA) mais que le prix de l'électricité par contre est en baisse (coefficient de réduction de 0,70 – prix négocié par le SIEA dans le cadre du groupement d'achat)
- Madame le Maire informe que le tribunal a statué en faveur de la Commune concernant les contentieux en matière d'urbanisme (pour le projet Amétis chemin de l'Usine et concernant le PC chemin de Traversagnes entre Thivent et Callier) et en matière d'eau (contestation sur factures PLANAISE/RAT). Elle souligne que les frais engagés par la Commune dans le cadre de ces contentieux ne seront pas couverts en totalité. Le contentieux avec la SCI Domaine de Jujurieux pour la construction d'un auvent sans autorisation préalable en zone Agricole est toujours en attente de jugement.
- Un point est fait concernant les dates des réunions à venir avec les adjoints et vice-présidents des commissions dans le cadre de la préparation budgétaire.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Joël BROYER s'interroge sur l'opposition de certains habitants pour la fixation des câbles de la fibre optique sur les façades de leur maison et la conséquence de ce refus. Monsieur Jacques GROSGURIN précise qu'en cas de refus, l'opérateur recherche d'autres solutions d'implantation mais si aucune alternative n'est possible, cela empêchera le déploiement et l'accès à la fibre dans le secteur concerné pour les habitations voisines.
  
- Madame Odile ARBILLAT :
  - Demande si le rendez-vous évoqué lors du dernier conseil municipal avec le boulanger de l'Arbre à Pains a été réalisé concernant la problématique des hausses énergétiques. Madame le Maire précise que le gérant ne souhaite pas pour le moment de rencontre avec les élus et elle souligne que l'Etat a déployé des aides aux profits de ces professions.
  - Informe que la bordure du trottoir vers le parking de la pharmacie doit être rescellée rapidement car dangereux.
  - Précise que les bulletins municipaux sont prêts à être distribués dans les boîtes aux lettres par les élus. Elle rappelle que les calendriers des sacs jaunes doivent également être distribués rapidement.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h00.***

***Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 21 février 2023 à 20h.***

***Approuvé en séance du Conseil Municipal le 21/02/2023***

| SIGNATURES  |  |
|---|--|
| Le Maire  | Le Secrétaire de Séance  |
| Anne BOLLACHE   | Christophe EUSEBE  |
|  |  |
|  |  |

Affiché en mairie et sur le site internet le 23/02/2023